

Le PEV est résolument contre l'analyse chromosomique des embryons

Ce matin le Parlement traita, dans le cadre de la session d'été, le sujet du diagnostic préimplantatoire (DPI). La motion de non entrée en matière de Marianne Streiff, Conseillère nationale du PEV, fut malheureusement nettement rejetée. Le PEV est rassuré par le fait que du moins la sélection de ce que l'on appelle communément « bébé sauveur » ait été rejetée. Le PEV est cependant grandement préoccupé par le fait que le Conseil national autorise l'analyse chromosomique des embryons. Ainsi, il va plus loin que le Conseil des États.

Sélection inadmissible

Déjà avec la recherche sur les cellules souches, la fécondation in vitro et le diagnostic préimplantatoire (DPI), le Parlement s'est activé dans le passé sur un terrain éthique extrêmement délicat. « Peu à peu on ouvre la voie à l'instrumentalisation de la vie humaine à naître », critique la présidente du PEV Marianne Streiff, qui a proposé aujourd'hui une motion de non entrée en matière. La proposition fut malheureusement nettement rejetée par le National.

L'enjeu est de taille: avec la fusion de l'ovule et du spermatozoïde un être humain unique est formé possédant une combinaison génétique unique au monde. Dès ce moment, son existence est indiscutable et sa vie se doit d'être protégée. Le DPI, en revanche, décide du droit de vie et de mort: parmi une série d'embryons sont sélectionnés ceux qui entrent en ligne de compte pour une implantation dans l'utérus. Les autres sont condamnés à mourir dans l'éprouvette. « Le DPI nous confronte au grave problème de devoir décider sur ceux qui ont le droit de vivre et ceux qui ne l'auraient pas. Cela est une sélection qui me répugne profondément », souligne Marianne Streiff, présidente du parti.

Le Conseil national autorise à présent l'analyse chromosomique des embryons

Le Conseil national a permis aujourd'hui le dépistage chromosomique (aneuploidie-screening). Les deux Conseillères nationales PEV votèrent résolument contre cette autorisation du dépistage chromosomique. Avec cette analyse, les embryons procréés in vitro osent à présent être soumis à un test recherchant des anomalies chromosomiques avant leur implantation dans l'utérus. Cela permet également l'élimination d'embryons atteints de trisomie 21. Tous les couples osant avoir recours à la fécondation artificielle peuvent à présent faire faire de tels tests. C'est le cas d'environ 6000 couples par an. Le Conseil fédéral proposa que seul les couples choisissant le DPI pour éviter une maladie héréditaire grave puissent avoir accès au test. Cela ouvre grande la porte à la sélection entre ceux qui ont le droit de vivre et ceux qui ne l'auraient pas et augmente massivement la pression sur les futurs parents.

Pas de « bébés sauveurs » pour le moment

Sur proposition de la majorité de la commission, il devrait aussi être permis de choisir parmi une série d'embryons ceux qui se prêtent à guérir un aîné (« bébé sauveur »). Ceci soulève cependant un certain nombre de questions non résolues d'ordre éthique concernant l'instrumentalisation de la vie humaine. Comme la majorité du Conseil national, le PEV vota contre l'autorisation de « bébés sauveurs ».

Site web du PEV: www.evppev.ch

Berne, le 03 juin 2014/jdr/cm

Pour tout renseignement :

Marianne Streiff-Feller (BE), présidente du PEV Suisse, conseillère nationale: 079 664 74 57

François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46

Joel Blunier, Secrétaire général PEV Suisse : 076 379 76 79

Christian Meyer, Coordinateur romand du PEV Suisse : 079 948 68 93

Jean-Daniel Roth, chargé de communication du PEV Suisse : 079 193 12 70